



Prise en main d'un site internet

Par **Internet Mania**, le **17/04/2011** à **17:17**

Bonjour,

Nous sommes une association culturelle qui dispose d'un site internet avec de nombreuses rubriques : actualités, radio, horoscope, publicités soirées etc etc...

Nous avons fait appel à une personne pour la création du site web, cette personne est auto entrepreneur, et dispose donc de sa propre boîte pour le design informatique!

Cette personne a donc créé notre site internet comme nous l'avons souhaité, il a hébergé le site sur son serveur, cependant des conflits sont apparus petit à petit pour qu'aujourd'hui cette personne nous bloque l'accès au site pour les mises à jour. Nous n'avons plus la main pour changer les pubs, mettre des photos etc etc....

Cette personne se sert de du nom de notre assoc et du site pour créer des publicités et encaisser l'argent sans que l'on puisse faire quoi que ce soit.

Que peut-t-on faire pour stopper cela? Pouvons-nous poursuivre cette personne en justice? Comment faire pour reprendre la main sur le site?

Vos réponses nous seront très précieuses.

merci